

POLE OPERATIONNEL
DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION PROXIMITE

SIGNALISATION LUMINEUSE DES CARREFOURS

**MARCHE N° 05/265 U : FOURNITURE DE DETECTEURS A BOUCLES
D'IMPEDANCE VARIABLE NECESSAIRES A LA REALISATION DES
EQUIPEMENTS EN FEUX DES CARREFOURS SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

AVENANT N° 1

Entre d'une part,

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée « La CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération n° _____ du Conseil de Communauté du _____ et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX

et, d'autre part,

Monsieur Laurent TAILLANDIER, Directeur de l'Unité Systèmes de Parking & Systèmes Standards T3S/SBL Transportation Systems, agissant au nom et pour le compte de la Société Thales Security Solutions & Services SAS, Société par actions simplifiée, dont le Président est Monsieur HOUSSIN Olivier, et dont le siège social est situé à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), 20/22 Rue Grange Dame Rose, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 487 630 980

Il a tout d'abord été rappelé que :

La CUB a confié à la Société Thales Transportation Systems S.A., sur appel d'offres le marché suivant :

n° 05/265 U : Fourniture de détecteurs à boucles d'impédance variable nécessaires à la réalisation des équipements en feux des carrefours sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Par courrier en date du 28 août 2009, la Société Thales Transportation Systems S.A a fait part à notre établissement public d'une fusion-absorption de cette dernière au profit de la Société Thales Security Solutions & Services SAS et du changement du titulaire à intervenir de fait sur ce marché à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été transmis :

- Extrait Kbis Thales Security Solutions & Services SAS en date du 05 août 2009
- Procès verbal de décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2009
- Pouvoirs de signatures
- Situation au répertoire SIRENE – avis en date du 07/08/2009
- Relevé d'identité bancaire,
- DC 4
- DC 5
- DC 6
- DC 7
- Attestation de versement de cotisations et de fourniture de déclarations en date du 29/07/2009
- Attestation d'assurance

Après vérification des capacités, compétences et moyens de la Société Thales Security Solutions & Services SAS à poursuivre l'exécution du marché concerné dans les mêmes conditions que celles initialement prévues,

Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché n° 05/265 U de la Société Thales Transportation Systems S.A à la Société Thales Security Solutions & Services SAS

ARTICLE 2 – AVENANT DE TRANSFERT

2.1 – La Société Thales Security Solutions & Services SAS se substitue ainsi à la Société Thalès Transportation Systems S.A dans tous ses droits et obligations découlant de l'exécution du marché n° 05/265 U en cours.

2.2 – Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- le titulaire du marché n° 05/265 U est dénommé : Thales Security Solutions & Services SAS
- forme juridique : Société par actions simplifiée
- Président : Monsieur HOUSSIN Olivier
- Registre du Commerce : 487 630 980 RCS VERSAILLES
- Sise 20/22 Rue Grange Dame Rose 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
- Etablissement qui exécutera la prestation sis Thales Security Solutions & Services SAS - SBL Transportation Systems - Centre du Bois des Bordes – BP 57 – 91229 BRETIGNY-SUR-ORGE CEDEX dont le Directeur est Monsieur Laurent TAILLANDIER.
- Identifiant SIRET : 487 630 980 00059
- APE : 3320C

Relevé d'identité bancaire :

Titulaire du compte : THALES SECURITY SOLUTIONS & SERVICES SAS – Département
Transportation Systems
Domiciliation : Société Générale
Code banque : 30003
Code guichet : 00683
N° de compte : 00020290148
Clé : 49

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux, le

La Société
THALES SECURITY SOLUTIONS & SERVICES SAS

Le Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux,